

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021 A 20H30**

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

Excusé(s) : DUPUIS Patrick

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Orientations budgétaires 2021

- **Présentation générale du budget**

Monsieur le Maire présente les différentes sections et le fonctionnement du budget communal, ainsi que les principales dépenses et recettes du budget 2020.

Le montant du capital restant dû au 31/12/2020 des prêts en cours s'élève à 154 679 €, celui des intérêts est d'environ 19 000 €, soit un total restant dû d'environ 174 000 €.

Ces prêts seront échus en 2022 (immeuble BONO-VITAL) et en 2026 (aménagement du bourg et maison Amedury).

Le vote des budgets 2021 est fixé au 9 avril 2021.

- **Résultats 2021**

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture de l'année 2020 de chaque budget :

Budget communal :

Investissement : 31 621,61 €
Fonctionnement : 150 791 €
Total : 182 412,61 €

Budget annexe assainissement :

Investissement : 61 513,91 €
Exploitation : 4 239,27 €
Total : 65 753,18 €

Ivan DUMONT s'interroge sur les impacts financiers au regard des résultats excédentaires présentés, notamment au niveau des subventions susceptibles d'être allouées à la commune. Monsieur le Maire précise que le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) peut, entre autres, être effectivement réexaminé.

Vote des taux de la fiscalité directe locale année 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2020 relatifs à la fiscalité directe locale.

Il rappelle que la taxe d'habitation n'est plus perçue par la commune. A ce titre, une allocation compensatrice sera versée à la commune par l'Etat.

Le Conseil Municipal vote les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 26,63 % (taux communal: 6,55 % + taux départemental 2020: 20,08 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 15,14 %

Point sur les bâtiments communaux

- **Maison de santé pluridisciplinaire**

Les travaux d'aménagement sont actuellement arrêtés en raison d'un retard de livraison des blocs-portes intérieurs.

Une rampe avec garde-corps sera installée au niveau du trottoir pour permettre l'accessibilité au bâtiment depuis la voie publique. Une déclaration préalable devra être déposée auprès des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant la réalisation de ces travaux.

Fabienne RIZARD demande l'étude d'une dénomination de la maison de santé, pour permettre, entre autres, à la patientèle de localiser l'établissement.

- **Salle du Foyer Rural**

Les travaux d'installation de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) sont achevés.

L'entreprise Alexis VIDAL a été contactée pour les éventuels travaux d'isolation du plafond. Le devis sera transmis pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Point sur la voirie et les travaux de débardage

- **Voirie**

Serge MALATIER rend compte de la réunion communautaire concernant la voirie : le budget prévisionnel serait de 1 000 000 € pour les travaux 2021.

Il présente les différentes dépenses constituant l'enveloppe globale communautaire allouée à tout le territoire de la communauté de communes, qui est évaluée à 600 000 € :

- **Remise en état du chemin des Meuraux**

La société COFORET, responsable de la dégradation du chemin suite aux travaux de débardage, accepte de payer les matériaux nécessaires à sa remise en état. Leur mise en place sera réalisée par l'agent technique communal.

- Une réunion pour la mutualisation du matériel de voirie se tiendra jeudi 1^{er} avril à 19h à la mairie de Gibles avec les communes intéressées. L'acquisition éventuelle d'une balayeuse et d'une machine de marquage au sol pourrait être réalisée par les communes de Gibles et Varennes-sous-Dun. Ces matériels pourront ainsi être mis à disposition des autres communes.

Fleurissement : devis entreprise MICHEL

Danielle CORNELOUP et Corinne RIZARD présentent le devis de l'entreprise Philippe MICHEL pour l'aménagement des massifs avec des fleurs vivaces.

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté pour un montant total de 1 163 € HT.

Monsieur le Maire informe du montant pour l'achat de fleurs, qui s'élève en moyenne à 800 € chaque année. La mise en place des fleurs vivaces permettrait d'en diminuer le coût. Des fleurs annuelles seront cependant plantées dans les bacs dans lesquels des vivaces ne sont pas envisageables.

Affaires diverses

1) Corinne RIZARD demande si les trottoirs du centre-bourg peuvent être nettoyés car la présence de mousse les noircit. Les trottoirs ont déjà été traités à l'anti-mousse auparavant.

2) Serge MALATIER informe de la mise en vente d'un tracteur-tondeuse et d'un broyeur à herbe, inutilisés à ce jour par les services communaux.

3) Romain CINQUIN demande qu'un support à vélos soit installé à proximité de l'école pour permettre aux élèves de stationner leur vélo.

4) Monsieur le Maire informe du paiement depuis le 1^{er} mars 2021 du temps de travail supplémentaire quotidien (15 min) réalisé par l'agent Isabelle BALLIGAND.

5) Pour permettre l'installation du nouveau four à la cantine scolaire, il convient de constituer un branchement en triphasé. La proposition financière d'ENEDIS d'un montant de 372,24 € TTC a été acceptée et signée. Les travaux de modification du raccordement seront réalisés très prochainement par les services d'ENEDIS.

6) Marielle GORISSEN sollicite auprès des membres de la commission Communication les articles nécessaires à la rédaction du bulletin communal.

7) Fabienne RIZARD informe de l'appel de bénévolat des conseillers municipaux pour l'organisation des centres de vaccination qui seront prochainement ouverts à La Clayette et à Chauffailles.

8) Fabienne RIZARD fait part de la clôture des comptes de l'AESM (Association Ecole Saint Martin) suite à la fermeture de l'école maternelle ST MARTIN. La somme de 4 872,86 € a été reversée à la cantine scolaire et celle de 2 088,36 € à l'APEG (Association des Parents d'Elèves de Gibles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h